

# **COMPTE-RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL qui s'est tenue le MARDI 5 MAI 2015 A 19 H 00 sous la présidence de Monsieur Michel CANDAT, Maire de Saulxures-lès-Nancy**

\*\*\*\*

## **Etaient présents :**

M. CANDAT, J. DEWIDHEM, A. QUERCIA, M. LAURENT, F. NOVIANT, D. KRIER, B. GIRSCH, S. MERTEN, V. GODEFROY, M. SAUGET, C. LAROPPE, R. STAHL, F. BIHLER, P. MASSON, N. BLANPAIN, C. ZELLER, S. PAULIN, C. POLLISSE, P. NICOLLE, A. MOREAU, D. LARCHER, T. BRACHET, P. MEYER, C. HAUSERMANN.

## **Etaient absents, excusés et avaient donné pouvoir :**

P. CHANET a délégué son mandat à M. CANDAT  
E. BISTORY a délégué son mandat à J. DEWIDHEM  
J. THIEBAUT a délégué son mandat à A. QUERCIA

## **En préambule du Conseil Municipal, présentation et engagement de la démarche Plan d'Urbanisme Intercommunal du Grand Nancy (PLUi).**

Monsieur le Maire introduit la présentation du PLUi. Quelques points à retenir :

→ Le Grand Nancy s'engage dans l'élaboration de P.L.U. Intercommunal, dit PLUi. La principale nouveauté est qu'il couvrira désormais l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire les 20 communes de l'agglomération.

→ Outre les obligations juridiques, l'élaboration du P.L.U. à l'échelle intercommunale constitue d'abord et avant tout une occasion unique de développer une vision stratégique et partagée du développement spatial d'un territoire. A cette occasion, les besoins seront réexaminés et traduits dans un projet respectant les principes de développement durable.

→ A l'heure de la réforme territoriale qui verra la constitution de la grande région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne d'ici janvier 2016 et dans un contexte de construction métropolitaine, le PLUi contribuera à l'attractivité économique et démographique du territoire.

→ S'il s'agit d'un chantier « phare » pour la Communauté urbaine, d'autres réflexions majeures pour le développement du Grand Nancy ont également été enclenchées : l'actualisation du Projet d'Agglomération, l'étude sur l'avenir de la Ligne 1, la mise en révision du secteur sauvegardé,... L'enjeu d'articulation entre toutes ces démarches est fort et c'est pourquoi le PLUi intégrera le Programme Local de l'Habitat et le Plan de Déplacements Urbains. Cela nécessitera donc l'implication de tous.

→ En termes de calendrier, une première délibération en Conseil communautaire du 13 février 2015 est venue préciser les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté urbaine. La gouvernance étant ainsi posée, une seconde délibération de prescription sera proposée pour le Conseil communautaire du 25 juin 2015 et viendra notamment préciser les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

Puis, une présentation du dispositif, sous forme de diaporama, est réalisée par les services du Grand Nancy et l'ADUAN, suivi d'échanges entre les membres de l'assemblée municipale et les intervenants.

# APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame QUERCIA présente sa candidature pour cette fonction et est élue à l'unanimité.

## DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- **Décision n° 08 du 1<sup>er</sup> avril 2015** Contrat de fourniture de logiciel enfance et maintenance
- **Décision n° 09 du 1<sup>er</sup> avril 2015** Mission d'agenda accessibilité programmée

## POINT 1 TARIFS MUNICIPAUX 2015

Monsieur LAURENT informe que, suite à l'étude menée afin d'analyser la répartition des coûts entre les usagers et le budget municipal, une revalorisation des tarifs municipaux est envisagée.

L'ensemble des nouveaux tarifs proposés est récapitulé ci-après dans le corps de la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace les délibérations antérieures dont l'objet consistait à la création ou à la réévaluation d'un tarif d'une des prestations citées dans le tableau ci-après.

	TARIF EN VIGUEUR	PROPOSITIONS
<b>Restauration Scolaire (prix du repas)</b>		
Tranche A : inférieur ou = à 600	3,40 €	3,40 €
Tranche B : entre 601 et 1000	3.60 €	3.60 €
Tranche C : entre 1001 et 1400	3.90 €	3.90 €
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	4.35 €	4.35 €
Tranche E [Extérieur]	7.35 €	7.35 €

	TARIF EN VIGUEUR		PROPOSITIONS	
<b>Restauration Scolaire « Repas Dépannage »</b>	10.20 € (tarif tranche A x 3)		10.20 € (tarif tranche A x 3)	
<b>Repas Adultes (cantine intergénérationnel, autre repas adultes)</b>	5,60 €		<b>6,00 €</b>	
<b>Accueil Périscolaire (par heure) (semaine scolaire)</b>				
Tranche A : inférieur ou = à 600	1.75 € /h		1.75 € /h	
Tranche B : entre 601 et 1000	2.05 € /h		2.05 € /h	
Tranche C : entre 1001 et 1400	2.30 € /h		2.30 € /h	
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	2.80 € /h		2.80 € /h	
Tranche E [Extérieur]	3.90 € /h		3.90 € /h	
<b>Nouvelles Activités Périscolaires (par après-midi /13h30 à 16h30) (semaine scolaire)</b>				
Tranche A : inférieur ou = à 600	1.50 €		1.50 €	
Tranche B : entre 601 et 1000	1.80 €		1.80 €	
Tranche C : entre 1001 et 1400	2.10 €		2.10 €	
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	3.00 €		3.00 €	
Tranche E [Extérieur]	4.20 €		4.20 €	
<b>Mercredis Récréatifs (semaine scolaire)</b>	De 11h30 à 18h (avec repas)	De 13h30 à 18h (sans repas)	De 11h30 à 18h (avec repas)	De 13h30 à 18h (sans repas)
Tranche A : inférieur ou = à 600	9.30 €	6.30 €	9.30 €	6.30 €
Tranche B : entre 601 et 1000	10.35 €	7.35 €	10.35 €	7.35 €
Tranche C : entre 1001 et 1400	11.40 €	8.40 €	11.40 €	8.40 €
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	12.45 €	9.45 €	12.45 €	9.45 €
Tranche E [Extérieur]	17.70 €	14.70 €	17.70 €	14.70 €
<b>Accueil Collectif de Mineurs Petites Vacances</b>	De 7h30 à 18h (avec repas)	De 7h30 à 12h ou De 13h30 à 18h (sans repas)	De 7h30 à 18h (avec repas)	De 7h30 à 12h ou De 13h30 à 18h (sans repas)
Tranche A : inférieur ou = à 600	15.20 €	6.30 €	15.20 €	6.30 €

	TARIF EN VIGUEUR		PROPOSITIONS	
Tranche B : entre 601 et 1000	16.25 €	7.35 €	16.25 €	7.35 €
Tranche C : entre 1001 et 1400	17.85 €	8.40 €	17.85 €	8.40 €
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	18.90 €	9.45 €	18.90 €	9.45 €
Tranche E [Extérieur]	27.30 €	14.70 €	27.30 €	14.70 €
<b>Accueil Collectif de Mineurs Vacances d'Eté</b>	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours	Semaine de 5 jours	Semaine de 4 jours
Tranche A : inférieur ou = à 600	76.00 €	60.80 €	76.00 €	60.80 €
Tranche B : entre 601 et 1000	81.25 €	65.00 €	81.25 €	65.00 €
Tranche C : entre 1001 et 1400	89.25 €	71.40 €	89.25 €	71.40 €
Tranche D : supérieur ou = à 1 401	94.50 €	75.60 €	94.50 €	75.60 €
Tranche E [Extérieur]	136.50 €	109.20 €	136.50 €	109.20 €
<b>Tarif pour les courts séjours Petites et Grandes Vacances (prix à la journée)</b>	12,60 €		12,60 €	
<b>Goûter hebdomadaire ou occasionnel des Personnes Agées</b>	2.90 €		<b>3.00 €</b>	
<b>Repas froid</b>	7.35 €		<b>7.40 €</b>	
<b>Manifestations, Animations et Spectacles divers :</b> - tarif simple - tarif majoré	5.30 € 10.50 €		<b>5.50 € 11.00 €</b>	
<b>Atelier cuisine</b>	5,20 €		5,20 €	
<b>Participation Personnes Agées au repas des Aînés + 65 ans</b>	15,20 €		15,20 €	
<b>Participation Personnes Agées au repas des Aînés - 65 ans</b>	27,50 €		27,50 €	

## TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

DESIGNATION	PRESTATION	TARIF EN VIGUEUR	PROPOSITIONS
<b>Maison Communale</b>	<b><u>Forfait journée</u></b> hors samedi et dimanche	120 €	<b>130 €</b>
	<b><u>Forfait week end</u></b> (samedi et/ou dimanche)	180 €	<b>190 €</b>
	<b>CAUTION</b>	250 €	<b>260 €</b>
<b>Salle des Fêtes</b>	<b><u>Forfait journée</u></b> hors samedi et dimanche	300 €	<b>320 €</b>
	<b><u>Forfait week end</u></b> (samedi et/ou dimanche)	350 €	<b>370 €</b>
	<b>CAUTION</b>	250 €	<b>260 €</b>

## TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES

DESIGNATION	TARIF EN VIGUEUR	PROPOSITIONS
<b><u>Concessions Cimetière :</u></b>		
- 15 ans	60 €	60 €
- 30 ans	120 €	120 €
<b><u>Columbarium :</u></b>		
- 1 <sup>ère</sup> location (durée 15 ans)	950 €	950 €
- renouvellement pour 15 ans	150 €	150 €
- renouvellement pour 30 ans	250 €	250 €

Vu l'avis favorable de la commission « Vie Economique » en date du 22 avril 2015,

Mme LARCHER s'interroge sur l'opportunité d'augmenter le tarif des salles communales.  
M LAURENT répond que cette augmentation a été décidée après une étude du prix des salles des communes voisines.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité décide :

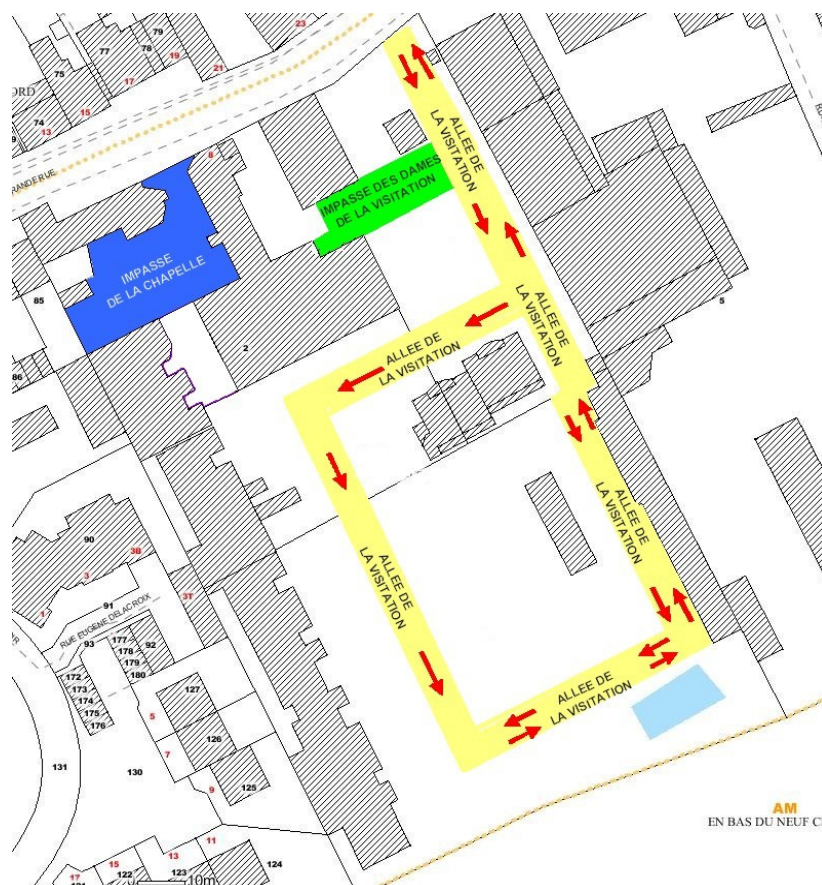
- **De fixer** les tarifs municipaux selon le tableau ci-dessus à compter du 1er septembre 2015.

## POINT 2 DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

Monsieur NOVIANT précise que, dans le but de faciliter le travail des services de secours lors de leurs interventions, la commune a sollicité le propriétaire de l'ensemble immobilier privé du Domaine de la Visitation, situé au 8 Grande Rue, afin de dénommer les voies internes principales donnant accès aux différentes habitations.

Après concertation entre les services de la commune et le propriétaire de cet ensemble immobilier, il est convenu de dénommer, conformément au plan ci-dessous, trois nouvelles voies au sein du Domaine de la Visitation :

- **Allée de la Visitation**
- **Impasse des Dames de la Visitation**
- **Impasse de la Chapelle**



Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité décide :

- **D'adopter** les propositions de dénomination des voies nouvelles ci-dessus.

## **INFORMATIONS GENERALES**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes aux membres du conseil municipal :

- Pour la rentrée 2015/2016, s'agissant des rythmes scolaires, une majorité des écoles (3 sur 5) a choisi de remplacer le lundi par le vendredi sans rotation.
- Sur le groupe scolaire G. Chepfer, la fusion des deux écoles va être actée par l'Education Nationale, mais la suppression d'un poste d'enseignant n'est pas certaine, car les inscriptions sont assez importantes.

La séance est levée à 20 h 35.

La secrétaire,  
Annick QUERCIA

